
Adresse de la société populaire de La Charité (Nièvre), lors de la séance du 22 vendémiaire an III (13 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de La Charité (Nièvre), lors de la séance du 22 vendémiaire an III (13 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 96;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17510_t1_0096_0000_3

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Cependant on a avancé dans votre enceinte que les départemens de l'ouest étoient en contre-révolution, et que les patriotes y sont incarcérés.

Ces prétendus patriotes sont-ils les intrigans que nous avons démasqués? eh bien! la liste volumineuse de leurs crimes est sous les yeux du comité de Sûreté générale, il jugera notre conscience et celle de nos calomniateurs.

La commune de Poitiers en contre-révolution! quoi, nous, patriotes de 1789, républicains avant l'établissement de la République; nous, qui jurons de livrer au glaive vengeur des loix la première tête audacieuse qui osera se lever au dessus du niveau de la liberté et de l'égalité; nous sommes en contre-révolution!... celui qui immola le tyran de Rome, Brutus, fut donc aussi un contre-révolutionnaire!

Représentans, soyez juges, voilà notre profession de foi :

Nous haïssons les intrigans, parce qu'ils haïssent la Patrie, et que les uns veulent la vendre et les autres l'acheter : nous sommes vos amis, parce que vous voulez la liberté.

Restez fermes à votre poste; que votre attitude soit fortement prononcée : la France attend de vous son bonheur, et l'univers un grand exemple.

Les tribunes ayant demandé à signer cette adresse, la société a arrêté d'y consigner son voeu unanime.

La société ayant entendu la lecture de la présente adresse, en a arrêté l'impression, au nombre de sept cent cinquante exemplaires. Poitiers, ce 4 vendémiaire, an troisième de la République française, une et indivisible.

*Signés, GRILLAUD, vice-président,
CHAUVEAU fils, DUVAL fils,
GENNET, secrétaires.*

5

La société populaire de La Charité, département de la Nièvre, témoigne sa reconnaissance sur les travaux de la Convention nationale, l'invite à rester à son poste, et à venger la nation de l'aristocratie.

Mention honorable, insertion au bulletin (8).

[*La société populaire de La Charité-sur-Loire à la Convention nationale, le 10 vendémiaire an III*] (9)

(8) P.-V., XLVII, 127-128.

(9) C 322, pl. 1353, p. 38.

Liberté Egalité Fraternité

Législateurs,

Si nous suivions l'impulsion de nos coeurs, nous ne quitterions point la plume, et nos félicitations seraient aussi nombreuses que les traits de prudence et de fermeté que vous ne cessez de nous offrir. Permettez nous cependant aujourd'hui de donner un instant l'essor aux sentimens de reconnaissance qui nous animent. Nous taxerions nous mêmes notre silence d'ingratitude. La nouvelle organisation du tribunal révolutionnaire et la sagesse des loix qui le dirigent, sont un de vos bienfaits sur lequel nous ne pouvons nous taire.

Continuez, dignes représentans, de consolider de plus en plus le sublime et incroyable ouvrage de notre sainte révolution. Ecartez d'un bras infatigable, tout ce qui peut y nuire. Frappez, punissez, lancez du haut de la montagne, la foudre sur les traitres et les malintentionnés. Vengez les victimes de l'aristocratie. Point de grâce aux auteurs et aux complices de l'assassinat de Tallien. Que la vertu et la justice remplacent la terreur et l'anarchie. Surtout restez jusqu'à la paix à un poste que vous avez toujours occupé si glorieusement et si utilement. Le peuple ne vous l'a confié que parce qu'il vous en a cru dignes, mais vous avez surpassé nos espérances. Vous l'occuperez toujours et nos coeurs vous y environneront, parceque nous ne reconnaissons d'autre autorité que la Convention nationale, d'autre point de ralliement qu'elle et d'autre boussole que les lois qui en émanent. Nous rendrons justice aux bons citoyens qui auront bien mérité de la patrie, nous les encouragerons, nous les accueillerons comme nos frères, mais notre admiration et notre entier dévouement seront, sans nul partage, pour vous, représentans, à qui notre bonheur et celui de l'univers auront coûté tant de peine et tant de soins. Vive la république! vive la Convention!

*Les membres du comité
de correspondance,
LAUTEL, LOISEAU, PERREZ.*

6

Le représentant du peuple délégué dans les départemens du Nord et du Pas-de-Calais, transmet une adresse des élèves de l'école primaire d'Arras, dans laquelle ces jeunes citoyens expriment leur attachement à la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (10).

(10) P.-V., XLVII, 128. *Bull.*, 25 vend. (suppl.); *Ann. Patr.*, n° 656; *J. Fr.*, n° 748; *J. Paris*, n° 23; *M.U.*, XLIV, 349.